

**Nouvelle capture
de *Perizoma sagittata* (FABRICIUS)
en Picardie
(*Lepidoptera Geometridae Larentiinae*)**

par Maurice DUQUEF (*)

Perizoma sagittata a été cité, de façon certaine, pour la première fois en France en 1933. C'est J. T. BETZ qui signala cette espèce de Cysoing, dans le département du Nord (*Lambillionea*, 33, 1933, p. 221).

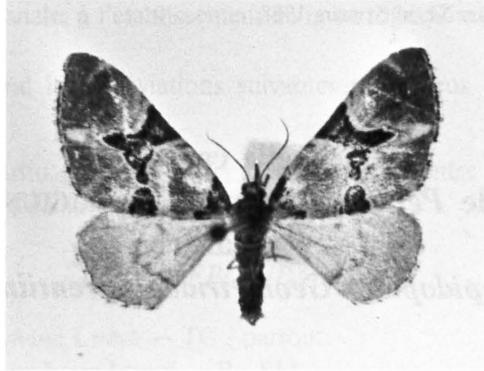
En 1966 et 1967, lors de très nombreuses prospections nocturnes dans les marais de la vallée de la Somme, en compagnie de nos amis Francis LAPAUX et Jacques MIANNAY, nous avons rencontré dans les premiers jours de juillet, par deux fois, ce joli papillon, à la Chaussée-Tirancourt et à Ailly-sur-Somme (département de la Somme).

Le pigamon jaune (*Thalictrum flavum* L.) de la famille des Renonculacées, sert de nourriture à la chenille ; c'est une plante qui, bien que partout en régression en France, est encore commune dans certains marais de Picardie, notamment à la Chaussée-Tirancourt.

Ce n'est que dix ans plus tard, en 1977, toujours au début de juillet, qu'une quatrième localité fut découverte en France : en effet P. SAGNES captura une femelle dans la vallée de la Romanche (Hautes-Alpes) (*Alexanor*, X (6), 1978).

Le 25 juillet 1985, dans le cadre d'une étude du marais de Blangy-Tronville (Somme), en vue de sa protection par arrêté préfectoral de biotope, nous avons eu l'agréable surprise de voir arriver à notre ampoule U.V. une superbe femelle de *P. sagittata*. Nous ne pensions pas trouver en effet cette espèce dans ce marais de la vallée de la Somme, car le pigamon jaune semble y être très rare.

(*) Laboratoire de Biologie Animale, U.E.R. Sciences, 33 rue Saint Leu, F-80039 Amiens Cédex, France.



Perizoma sagittata (FABRICIUS) : photo J. B. ZAZAC.

Perizoma sagittata est donc connu actuellement de trois départements français : le Nord, la Somme et les Hautes-Alpes. Si nos trois exemplaires picards sont assez homogènes et semblables à la figure de KOCH (*Wir bestimmen Schmetterlinge, Band 4 Spanner*), par contre celui des Hautes-Alpes semble bien sombre.

Nous profiterons de cet article pour féliciter M. André SEHET, maire de la Chaussée-Tirancourt, ainsi que M. Pierre DELORAINE, maire de Blangy-Tronville, et leurs conseils municipaux, pour avoir compris l'intérêt de protéger les zones humides dont ils ont la gestion.

Malheureusement nous ne pourrons faire de même pour le maire de Saint-Sauveur : les marais de cette commune, riveraine de la Chaussée-Tirancourt et d'Ailly-sur-Somme, sont devenus de grands trous d'eau d'où l'on a extrait des tonnes de graviers. Inutile d'y rechercher le pigamon jaune et son joli papillon !